

23 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 23 mars 2007](#)

Centre belge d'information pharmacothérapeutique

Convention entre l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé et le Centre belge d'information pharmacothérapeutique asbl

Convention entre l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé et le Centre belge d'information pharmacothérapeutique asbl

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention qui règle la collaboration entre l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP). Le projet fixe la base légale pour le financement du Centre. Pendant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, il recevra un montant de 1.250.000 euros. Le 1er janvier 2007, l'AFMPS a repris les compétences de la direction générale Médicaments. Le CBIP est agréé comme organisation qui assure l'information médico-pharmaceutique relative aux médicaments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe